

2013-2058
2013-06-27

Herbicide AE1162464^{MC} WG 63



Bayer CropScience

GROUPÉ 2 HERBICIDE

POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES ET DES
MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE
GRANDE CULTURE

GRANULÉS MOUILLABLES

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS L'EST DU CANADA

AGRICOLE

GARANTIE : thiencazone-méthyle 21 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : 29069 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 Kg - Vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI: Se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation oculaire. NE PAS mettre dans les yeux. Après l'utilisation, se laver à fond avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques, avec une doublure protectrice ou en caoutchouc butyle > 14 mils ou en caoutchouc nitrile > 14 mils et d'équipement de protection oculaire (lunettes de protection) lors des opérations de mélange et de chargement, lors du nettoyage et des réparations.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

- Bien se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada, à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation :	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, <u>si possible</u>. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux :	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. • Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit contient une matière active qui est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatiques.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Conserver dans le contenant d'origine et le garder fermé. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres pesticides, semences, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

^{MC}AE1162464 est une marque de commerce de Bayer.

Herbicide AE1162464^{MC} WG 63



Bayer CropScience

GROUPÉ 2 HERBICIDE

POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES ET DES MAUVAISES
HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE GRANDE
CULTURE

GRANULÉS MOUILLABLES

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS L'EST DU CANADA

AGRICOLE

GARANTIE : thiencarbazone-méthyle 21 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : 29069 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 Kg - Vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Table des matières :	Numéro de section	N° de page
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	AVIS	1
	LE PRODUIT	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS	3
	PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	4
	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET RENSEIGNEMENTS.....	5
	ENTREPOSAGE	6
	ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION.....	7
	MODE D'EMPLOI	CULTURES ET MAUVAISES HERBES.....
	CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION	8.1
	DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	8.2
	RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE	8.3
	DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION	9
	RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE	9.1
	ÉPANDAGE AU SOL	9.2
	GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS.....	9.3
	CULTURES DE ROTATION.....	9.4
	DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ	10
	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE	11
	NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR	12
	RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

SECTION 2 – LE PRODUIT

AE1162464^{MC} WG 63 est un herbicide de postlevée qui supprime les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture dans l'est du Canada, en utilisant des systèmes de travail classique du sol.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Cause une irritation oculaire. NE PAS mettre dans les yeux. Après l'utilisation, se laver à fond avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques, avec une doublure protectrice ou en caoutchouc butyle > 14 mils ou en caoutchouc nitrile > 14 mils et d'équipement de protection oculaire (lunettes de protection) lors des opérations de mélange et de chargement, lors du nettoyage et des réparations.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

- Bien se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada, à www.croplife.ca.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion :	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation :	<ul style="list-style-type: none">• Déplacer la personne vers une source d'air frais.• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux :	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET RENSEIGNEMENTS

Ce produit contient une matière active qui est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatiques.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Conserver dans le contenant d'origine et le garder fermé. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres pesticides, semences, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité.

SECTION 7 – ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

Maïs

AE1162464 WG 63 est un herbicide de postlevée devant être appliqué en pulvérisation foliaire dans le maïs.

CULTURE	STADE DE CROISSANCE	OBSERVATIONS
Maïs de grande culture	Le maïs de grande culture peut être traité du stade 1 feuille au stade 6 feuilles inclusivement	Ne pas appliquer l'Herbicide AE1162464 WG 63 sur le maïs qui affiche des lésions causées par des pulvérisations herbicides antérieures.

8.2 DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

ADJUVANTS POUR BOUILLIE : L'Herbicide AE1162464 WG 63 doit être utilisé conjointement avec un adjuvant non ionique comme Agral 90 ou Agsurf à raison de 0,25 % volume/volume et de l'engrais azoté liquide (NAU à 28 %). L'utilisation d'un engrais azoté liquide pour bouillie est recommandée.

DOSES D'APPLICATION

Produits	Dose
AE1162464 63 WG plus Agral 90 ou Agsurf plus NAU (28 %)	36 g/ha 0,25 % vol./vol. 2,5 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Un seul épandage de l'Herbicide AE1162464 WG 63 supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles suivantes si le produit est appliqué avec le système d'adjuvants recommandé.

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET GRAMINÉES ANNUELLES	STADE RECOMMANDÉ
Chénopode blanc	Jusqu'au stade 4 feuilles*
Amarante à racine rouge	Jusqu'au stade 6 feuilles
Sétaire verte	Jusqu'au stade 2 talles

*Répression à partir du stade de 4 à 6 feuilles.

- On obtient les meilleurs résultats lorsque les applications sont faites sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance.
- On obtient le meilleur degré de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges avant le stade 6 feuilles et lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.
- On obtient le meilleur degré de suppression des graminées avant le tallage et lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.
- La croissance des mauvaises herbes cesse quelques heures après l'application de l'Herbicide AE1162464 WG 63. Sur les espèces de mauvaises herbes sensibles, les symptômes vont du jaunissement et de la décoloration à la nécrose, et la mort de la plante se produit généralement dans les 14 à 21 jours suivant l'application.

8.3 RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE

L'Herbicide AE1162464 WG 63 résiste au délavage par la pluie une heure après suivant l'application pour la plupart des espèces de mauvaises herbes.

SECTION 9 – DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE

- NE PAS faire plus d'une application d'Herbicide AE1162464 WG 63 par saison de croissance.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

- Ne pas appliquer l'Herbicide AE1162464 WG 63 sur le maïs qui affiche des lésions causées par des pulvérisations herbicides antérieures.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance.
- L'Herbicide AE1162464 WG 63 agira sur les mauvaises herbes qui ont dépassé le stade foliaire recommandé; toutefois, la vitesse d'action et le degré de suppression risquent d'être réduits.
- Le degré de suppression des mauvaises herbes risque d'être réduit si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont recouvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard et ou de bruine/pluie, ou lorsque les mauvaises herbes subissent un stress et ne sont pas en pleine croissance en raison de la sécheresse, de la chaleur, d'un manque de fertilité, d'une inondation ou de temps frais prolongé.
- Lorsque le temps est frais et/ou sec, l'activité risque d'être réduite ou retardée.
- Si la culture subit un stress attribuable à des conditions environnementales anormales, reporter l'application jusqu'à ce que le stress se dissipe et après que la culture et les mauvaises herbes ont repris leur pleine croissance.
- Suivre les directives de la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- NE PAS appliquer lorsque le vent provoque la dérive du produit pulvérisé vers la végétation non ciblée, car celle-ci risque de subir des dommages. Le contact de l'Herbicide AE1162464 WG 63 par suite de dérive ou d'une contamination du réservoir peut causer de graves dommages aux autres cultures. La gestion prudente de la dérive de pulvérisation et du nettoyage du réservoir est nécessaire (consulter la section 9.3 – GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS et la section 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR).

9.2 ÉPANDAGE AU SOL

- Application par pulvérisateur de grandes cultures: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe ne doit pas se situer à plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.
- Appliquer avec de l'équipement terrestre. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Appliquer l'Herbicide AE1162464 WG 63 à la volée dans au moins 150 litres d'eau par hectare, à une pression de pulvérisation de 175 à 275 kPa.
- Il est essentiel d'assurer une bonne couverture pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.
- Une couverture uniforme et complète est importante pour obtenir un degré de suppression constant des mauvaises herbes. Choisir des buses et une pression permettant de produire des gouttelettes de pulvérisation MOYENNES tel qu'indiqué dans les catalogues des fabricants de buses et conformément à la norme S-572 de l'ASAE. Les buses produisant de GROSSES gouttelettes de

- pulvérisation peuvent être utilisées afin de réduire la dérive pourvu que le volume de pulvérisation par hectare (L d'eau /ha) soit augmenté pour maintenir le degré de couverture des mauvaises herbes.
- Des buses à jet plat de 80° ou 110° sont recommandées pour obtenir une couverture optimale en postlevée. Ne pas utiliser de buses qui produisent des gouttelettes de pulvérisation FINES (p. ex., buses à jet conique) ou TRÈS GROSSES (p. ex., buses à miroir).
 - La hauteur de la rampe doit être fonction de la hauteur de la culture (au moins 33 centimètres au-dessus du couvert végétal de la culture).
 - Une agitation appropriée doit être maintenue dans le réservoir pour que le produit reste dispersé.

9.3 GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS

- La dérive de pulvérisation peut endommager les cultures ou la végétation non ciblées. C'EST À L'OPÉRATEUR QU'IL REVIENT D'ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION AU SITE D'APPLICATION.
- Pour éviter la dérive de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 15 km/h ou durant les périodes d'inversions de températures. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques, la vitesse ou la direction du vent peuvent provoquer la dérive vers des zones non ciblées.
- La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive consiste à utiliser les plus grosses gouttelettes procurant une couverture suffisante et une suppression des mauvaises herbes. L'utilisation de gouttelettes de plus grande taille réduit le potentiel de dérive, mais pas si des conditions environnementales défavorables prévalent (p. ex., direction du vent vers des zones sensibles ou vent soufflant à plus de 15 km/h).
- Pour réduire le risque de dérive de pulvérisation, choisir des buses et des pressions permettant de produire des gouttelettes de pulvérisation MOYENNES tel qu'indiqué dans les catalogues des fabricants de buses et conformément à la norme S-572 de l'ASAE. Les buses produisant de GROSSES gouttelettes de pulvérisation peuvent être utilisées pour réduire le risque de dérive; toutefois, le volume d'application par hectare (L d'eau par hectare) doit être augmenté afin de maintenir la couverture et le degré de suppression des mauvaises herbes.
- Appliquer uniquement ce produit lorsque le risque de dérive vers des zones sensibles adjacentes (p. ex., zones résidentielles, plans d'eau, habitat reconnu pour ses espèces menacées ou en voie de disparition, cultures non ciblées) est minimale (p. ex., lorsque le vent souffle à 15 km/h ou moins, dans la direction opposée à celle des zones sensibles).

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et le traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
	Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitat terrestre
	Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures	1	0	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve.

9.4 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de l'Herbicide AE1162464 WG 63. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de l'Herbicide AE1162464 WG 63, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette (dans le cas du mélange en cuve, sur l'étiquette du produit d'association) et respecter toujours l'intervalle de replantation le plus long.

Replantation immédiate*	4 mois	10 mois	22 mois
Mais de grande culture	Blé d'hiver	Avoine Blé de printemps Canola Haricot sec Luzerne Orge de printemps Pois de grande culture Soja	Betterave à sucre Pomme de terre Tomate

* Si le maïs traité avec l'Herbicide AE1162464 WG 63 est perdu en raison des conditions environnementales et qu'un resemis est nécessaire, le maïs de grande culture peut être resemé immédiatement.

SECTION 10 – DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ

- NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme fourrage (ensilage) dans les 45 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le grain ou le fourrage dans les 89 jours suivant l'application.
- NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'Herbicide AE1162464 WG 63 doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. Avant d'ajouter l'Herbicide AE1162464 WG 63, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les filtres et les buses ont été nettoyés à fond et que le système d'agitation fonctionne convenablement.

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau, et débiter l'agitation.
2. Ajouter lentement la quantité appropriée d'Herbicide AE1162464 WG 63 dans le réservoir du pulvérisateur ou le système de mélange et s'assurer que l'herbicide est complètement dispersé. Maintenir et assurer une dispersion complète et une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter l'adjuvant.
4. Ajouter l'engrais azoté.
5. Remplir le réservoir du reste d'eau nécessaire.

Une agitation appropriée doit être maintenue dans le réservoir pour que le produit reste dispersé.

Appliquer les bouillies de l'Herbicide AE1162464 WG 63 dans les 24 heures suivant le mélange afin d'éviter toute dégradation du produit.

SECTION 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de l'Herbicide AE1162464 WG 63, procéder à un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Purger le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre.

2. Préparer une solution nettoyante composée de 1 gallon d'ammoniac domestique et de 25 gallons d'eau. Plusieurs nettoyeurs commerciaux pour pulvérisateurs peuvent être utilisés.
3. Utiliser un système à jet puissant pour nettoyer l'intérieur du réservoir du pulvérisateur avec cette solution. Veiller à nettoyer toutes les pièces du réservoir, y compris la surface supérieure interne. Si l'on ne dispose pas d'un système à jet puissant, remplir complètement le pulvérisateur de la solution nettoyante pour assurer le contact avec toutes les surfaces internes du réservoir et de la tuyauterie. Débuter l'agitation et recirculer à fond la solution nettoyante pendant au moins 15 minutes. Tous les dépôts visibles doivent être éliminés du système de pulvérisation.
4. Purger les tuyaux, les conduites de pulvérisation et les buses pendant au moins 1 minute avec la solution nettoyante.
5. Éliminer les rinçures produites aux étapes 1 à 3 conformément à la réglementation provinciale. Répéter les étapes 2 à 5.
6. Enlever les buses, les tamis et les crépines et les nettoyer séparément avec une solution d'ammoniac après avoir suivi les étapes susmentionnées.
7. Rincer tout le système de pulvérisation avec de l'eau propre.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

SECTION 13 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Herbicide AE1162464 WG 63 fait partie du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide AE1162464 WG 63 et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide AE1162464 WG 63 ou d'autres herbicides du groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

5. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
6. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. par Internet à <http://www.bayercropscience.ca> ou appeler au 1-888-283-6847.

^{MC}AE1162464 est une marque de commerce de Bayer.
